



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-06-29_2433
Approbation du projet d'accord de relance
entre l'État et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 18h-- les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 23 juin 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	M. BENETEAU	P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. SAUERBACH	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. LIPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté (1)	Mme DEXAVARY	
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	Mme DAUMIN	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	-		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	Mme LABROUSSE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		NPPV
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente (1)	M. LIPIETZ (2)	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. DEFREMONTE	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	M. GUILLEMOT	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. MAITRE	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme TROUBAT	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. CONAN	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme BOIVIN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. DUFOUR	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	-		
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. LERUDE	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme TROUBAT	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. DELL'AGNOLA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représenté	M. AGGOUNE	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	Mme DELAHAIE	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. YAVUZ	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme ABDOURAHAMANE	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. GARZON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représenté	M. GUILLEMOT	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. TAUPIN	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	Mme TORDJMAN	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. GAULIER	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	M. PANETTA	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. LAFON	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme DORRA	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. LEPRETRE	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. LEPRETRE	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	M. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée (1)	Mme DEXAVARY	
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	-		
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. PANETTA	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme CHAVANON	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme LABROUSSE	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. SAUERBACH	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. GAUDIN	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. SEGURA	P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2021-06-29_2402

(2) A partir de la délibération n° 2021-06-29_2403

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2373 à 2402	49	49	98
2403 à 2433	48	48	96

Exposé des motifs

Dans la perspective de la territorialisation du plan de relance, le Premier ministre a demandé fin 2020 aux Préfets d'engager la rédaction de Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec les collectivités. Près de 845 contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pourraient être signés au total, couvrant l'intégralité du territoire national.

L'État a signé un CRTE avec la Métropole du Grand Paris, en tant qu'EPCI à fiscalité propre, comme cela se fait pour les autres EPCI à l'échelle nationale. La signature est intervenue le 18 mars.

L'État a par ailleurs proposé aux EPT mi-mars de signer des « accords de relance », permettant d'acter les axes stratégiques et les projets pouvant participer à la relance économique des territoires. Ce type d'accord est également signé avec la plupart des départements de France.

Le projet d'accord soumis au Conseil territorial du 31 mai reprenait les grands axes du projet de territoire et de la contribution au Contrat de plan État-Région (CPER) / plan de relance envoyée par l'EPT en octobre 2020. L'EPT y a fait le choix de distinguer :

- Les projets en cours déjà co-financés, en rappel des engagements passés ;
- Les projets matures à réaliser à court/moyen terme, pour lesquels sont fléchés les dispositifs financiers mobilisables ;
- Mais aussi les projets à l'étude ou à étudier, pour lesquels un accompagnement ou un travail de mobilisation peut être à prévoir pour les faire avancer et assurer leur réalisation à moyen / long terme.

Des échanges ont depuis eu lieu entre l'EPT et les services de l'État. Afin de s'inscrire davantage dans la logique de la relance économique à court terme, l'EPT a proposé une nouvelle version de l'accord, n'intégrant que les projets matures et renvoyant en annexe la liste des projets à l'étude sur lesquels nous souhaitons donner de la lisibilité à l'État à plus long terme.

Cette nouvelle version du document intègre, par ailleurs, les projets remontés par les villes depuis fin mai.

Les échanges sont toujours en cours avec les services de l'État afin de stabiliser un projet d'accord satisfaisant pour les deux parties.

Il est proposé d'approuver le projet d'accord de relance à signer avec l'État et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le projet d'accord de relance à signer entre l'État et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant la volonté de l'État de territorialiser la mise en œuvre du plan de relance à travers des démarches contractuelles avec les intercommunalités et les départements à l'échelle nationale ;

Considérant la proposition de l'État de signer un accord de relance avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant les axes stratégiques de l'accord, en cohérence avec le projet de territoire et la contribution au CPER / plan de relance envoyée par l'EPT à l'État et à la Région en octobre 2020 ;

Considérant la volonté de l'EPT de nouer un partenariat au long court avec l'État et d'accompagner à la fois les projets matures susceptibles de s'inscrire dans le plan de relance, mais également les projets à l'étude pour lesquels une mobilisation de la puissance publique est nécessaire à moyen/long terme ;

Considérant la volonté de l'EPT d'inscrire cet accord de relance dans la démarche plus globale d'accompagnement des projets d'investissement, pour lesquels il mène un travail de recensement avec les villes et les acteurs locaux, de veille sur les dispositifs financiers mobilisables et d'accompagnement des porteurs de projets ;

Entendu le rapport de M. Jean-Marc Dufour,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet d'accord de relance à signer avec l'État, annexé à la présente.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ledit projet d'accord de relance et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 95 – NPPV 1

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juillet 2021 ayant été publiée le 06 juillet 2021



A Vitry-sur-Seine, le 5 juillet 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

G I
K
C A V V
H
G R A N D
F C T C
- R O R L Y
S E I N E V
P A
B M J È V R E
S V



Sommaire

Préambule.....	3
Objet du présent accord de relance	5
Durée	5
ECOLOGIE.....	6
1/ Conforter l'engagement dans la transition énergétique	6
1.1/ Rénovation du patrimoine bâti	6
1.2/ Développement des énergies renouvelables	7
1.3/ Favoriser l'émergence de solutions d'hydrogène vert dans le territoire.....	8
2/ Renforcer le tri, le recyclage, la valorisation des déchets et le réemploi	8
3/ Renforcer les espaces naturels et anticiper les effets du changement climatique	9
3.1/ Nature en ville.....	9
3.2/ Reconquête des milieux naturels	10
3.3/ Reconquête de la qualité de l'eau	10
4/ Promouvoir une alimentation saine et durable.....	11
COMPETITIVITE	12
5/ Soutenir le maintien et l'implantation d'activités productives	12
5.1/ Soutien à la modernisation de l'outil industriel.....	12
6/ Favoriser la résilience économique du territoire.....	13
7/ Soutien à la réalisation d'infrastructures logistiques multimodales	13
COHESION	15
8/ Se mobiliser en faveur de la cohésion sociale et des quartiers de la politique de la ville	15
9/ Renforcer le maillage de l'offre de soins	16
10/ Réduction des coupures urbaines et développement des modes doux.....	16
Mise en œuvre de l'accord	18
Pilotage	18
Évaluation	18
Communication.....	18
ANNEXE : Perspective sur les projets à l'étude / à étudier.....	19

Préambule

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Ces mesures de soutien atteignent, aujourd'hui, plus de 4 Milliards d'euros à l'échelle du Val-de-Marne. Elles continueront d'être mises en œuvre aussi longtemps que les entreprises devront faire face à ce contexte de crise.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour sa politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Il a ainsi apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences. Les services du développement économique ont été particulièrement mobilisés pour informer et orienter les entreprises et associations vers les dispositifs mis en place, répondre aux entreprises volontaires pour apporter des solutions anti-Covid, et contribuer aux mesures d'accompagnement et de financement. Trois groupes de travail animés par l'EPT (relocalisation, accompagnement, économie locale/circuits courts) ont également été mis en place dans le cadre du comité des partenaires, afin de partager/coordonner les actions mises en place pour accompagner les entreprises pendant la période Covid et travailler collectivement sur les actions à mener pour favoriser la reprise et le développement des activités. Dès l'annonce du premier confinement, l'EPT s'est également attelé à la rédaction d'un guide actualisé en ligne¹. Initialement consacré aux mesures d'urgence, le guide s'est ensuite étoffé pour traiter de l'ensemble des dispositifs et accompagnements mobilisables, à l'échelle nationale, régionale et territoriale. C'est aujourd'hui un outil ressources pour de nombreux acteurs économiques.

Après l'indispensable sauvegarde, le gouvernement a pour sa part décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance, lancé en septembre 2020, est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée régulièrement par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des mesures sanitaires décidées pour faire face à l'épidémie au niveau national.

La mise en œuvre du plan de relance s'est, à ce stade, d'ores et déjà traduite dans le Val-de-Marne avec la mobilisation de 57,4 M€ dont près de 3M€ au soutien de projets d'investissement industriel.

Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers contracycliques pour atténuer les effets de la crise économique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne davantage résiliente.

La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

¹ https://www.grandorlyseinebievre.fr/fileadmin/SITE_ECO/Infos_transversales/Actualites/COVID_19/Memo_aides_aux_entreprises_covid_19.pdf

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques.

Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci encore plus efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, les circulaires du Premier ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020 et n°6231/SG du 20 novembre 2020, relatives à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, ont prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les intercommunalités.

De son côté, le Grand-Orly Seine Bièvre a conduit un important travail de recensement des projets d'investissement à venir sur son territoire. Leur maîtrise d'ouvrage relève à la fois de l'EPT et des 24 villes de son périmètre, mais également des acteurs locaux à l'image des aménageurs ou des universités, écoles d'ingénieur et centres de formation. Ce recensement a fait l'objet d'une contribution envoyée à l'État et à la Région début octobre 2020 et s'inscrit dans les 4 exigences de son projet de territoire² approuvé le 21 décembre 2019 :

- Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances ;
- Garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;
- Anticiper les évolutions de vie, les évolutions de ville ;
- S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable.

Pour mener à bien ces ambitions, l'EPT met à la disposition des villes et des porteurs de projets son ingénierie en matière de recherche de financements et les accompagne dans la réponse aux appels à projets. Une plateforme³ a également été mise en place pour faciliter la diffusion de l'information en agrégeant l'ensemble des appels à projets identifiés.

L'État et l'EPT consacrent, par le présent accord, leur volonté commune de mobiliser leur action sur les axes prioritaires identifiés par ce document.

Dans cette perspective, le présent accord de relance est conclu entre :

- l'État, représenté par Madame Sophie THIBault, Préfète du Val-de-Marne,
- et
- l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), représenté par Monsieur Michel LEPRÊTRE, président.

² Projet de territoire : <https://www.grandorlyseinebievre.fr/presentation/projet-de-territoire-2030>

³ Plateforme : <https://appelsaprojets.grandorlyseinebievre.fr/>

Objet du présent accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter, dans la limite du périmètre de compétences correspondant, une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national, à savoir :

- la transition écologique,
- la compétitivité,
- et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire concrètement les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente.

Les financements en seront recherchés au sein d'instruments de natures plurielles, sans pouvoir toutefois garantir l'éligibilité des projets cités en amont des procédures de sélection dédiées.

Le présent accord identifie les principales enveloppes financières, notamment celles du plan de relance susceptibles d'être mobilisées à cette fin.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, le présent accord pourra être adapté à tout moment, par voie d'avenant, pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Durée

Le présent accord a vocation à s'appliquer prioritairement sur la période 2021-2022 mais pourra dresser des perspectives sur la période 2023-2026 pour accompagner le Grand-Orly Seine Bièvre dans son projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

1/ Conforter l'engagement dans la transition énergétique

Grand-Orly Seine Bièvre souhaite développer une stratégie de transition énergétique reposant sur les principes d'efficacité énergétique, de sobriété et de développement des énergies renouvelables.

Le territoire est dépendant en grande partie de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. Il est pour l'essentiel issu des énergies fossiles ou du nucléaire. Le recours aux énergies renouvelables contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la stabilisation du prix de l'énergie. Plusieurs potentiels énergétiques sont notables sur le territoire : la proximité de la ressource géothermique et des sources d'incinération de déchets ont permis le développement d'un important linéaire de réseaux de chaleur parmi les plus importants d'Europe. Grand-Orly Seine Bièvre souhaite poursuivre cette dynamique en développant la part énergies renouvelables dans le mix énergétique des réseaux mais également sur les secteurs du territoire pavillonnaires, en profitant des toits d'immeubles (boucles locales solaire thermique, solaire photovoltaïque...).

Le patrimoine bâti du territoire est ancien et par conséquent énergivore. Grand-Orly Seine Bièvre encourage ainsi la rénovation du patrimoine bâti (public, résidentiel, tertiaire, industriel) et développe des exigences fortes sur les constructions neuves en incitant notamment le développement des niveaux de performance BBC, BEPOS, voire E+C-. Outre la baisse de la consommation énergétique, la rénovation du bâti réduira la pression du poste énergie sur le budget des ménages et le phénomène de précarité énergétique.

1.1/ Rénovation du patrimoine bâti

Grand-Orly Seine Bièvre connaît un phénomène d'habitat dégradé en lien avec le manque de moyens de certains propriétaires aux revenus modestes pour entretenir leur logement. C'est pourquoi la rénovation énergétique des logements doit être fortement soutenue dans les années à venir afin de lutter efficacement contre la précarité énergétique et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, 67% des logements du territoire ayant été construits avant 1974 (1^{ère} réglementation thermique) et 60% possédant des étiquettes énergétiques de E à G.

Les collectivités se doivent elles aussi de rénover leur patrimoine bâti afin réduire leur consommation énergétique (retour sur investissement en matière de coût de fonctionnement), et de participer activement, et de manière exemplaire, à la réduction de leur empreinte carbone.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a engagé en mai 2021 un audit de son patrimoine bâti visant à mesurer la performance énergétique de 65 équipements. Sa durée est de 8 mois. Il estime à 15 M€ le montant total des travaux qu'il sera en mesure de réaliser d'ici à 2027. L'audit viendra préciser la nature, le coût et la priorisation des travaux à engager sur les équipements. L'EPT estime à un montant au moins équivalent le besoin des communes en matière de rénovation de leurs équipements durant cette période.

En matière d'accompagnement de la rénovation de l'habitat privé, l'EPT a été retenu dans le cadre de l'AMI de la Métropole du Grand Paris portant sur la rénovation globale et performante des pavillons, mise en œuvre par l'entreprise Dorémi. Le programme est lancé sur 11 villes du territoire et la dynamique permet d'impulser et structurer l'écosystème local en faveur de la rénovation énergétique, avec 3 axes de travail : favoriser la mobilisation des aides pour les propriétaires, mobiliser les entreprises locales du bâtiment et de l'artisanat pour la réalisation des travaux, informer sur les métiers et parcours de formation pour favoriser les emplois dans ce secteur.

Concernant l'Etat, un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

La loi de finances pour 2021 prévoit à ce titre une accentuation du soutien à l'investissement local par une enveloppe supplémentaire destinée à la rénovation énergétique des bâtiments des communes et des départements pour encourager les collectivités à investir pour faire face à l'urgence écologique. Pour cela, l'État a lancé en début d'année 2021 un appel à projet à destination des collectivités territoriales visant à soutenir les projets relevant de la rénovation énergétique des bâtiments, lequel s'est clôturé le 22 janvier dernier. 16 projets de communes membres de l'EPT ont ainsi été sélectionnés dans ce cadre, pour un montant total de subventions de plus de 2,3 M€.

La DSIL classique peut aussi venir soutenir des projets dans ce domaine, avec une enveloppe de 5,9M€ à l'échelle du département pour 2021, dont 2,3M€ seront dédiés aux projets inscrits dans une démarche contractuelle telle que le présent accord.

En outre, l'ensemble des dispositifs nationaux destinés à accompagner les personnes privées est appelé à être prolongé. A titre d'exemple le dispositif « MaPrimeRénov' » est ouvert à tous (propriétaires occupants et copropriétés) depuis le 11 janvier 2021 et sera étendu aux propriétaires bailleurs à compter du 1^{er} juillet 2021. Le dispositif a été doté de 2 Mds€ sur 2021-2022 grâce au plan de relance, avec pour ambition de générer plus de 6 Mds€ de travaux et la création de 22 000 emplois d'ici 2022 dans l'ensemble du pays.

1.2/ Développement des énergies renouvelables

Le territoire du Grand-Orly Seine est engagé de longue date dans la transition énergétique comme en témoigne la présence ancienne de la géothermie, un important linéaire de réseaux de chaleur (150km, 12 gestionnaires), et le nombre de 97 000 équivalent logement raccordés. Plus de 50% de la consommation d'énergie des réseaux de chaleur est d'origine renouvelable à Chevilly-Larue, Cachan, L'Haÿ-les-Roses, et plus de 75% à Thiais et Orly avec la présence de puits de géothermie anciens (plus de 30 ans). Ces dernières années, le développement des réseaux de chaleur a connu une nette accélération et le territoire souhaite poursuivre cette dynamique avec de nouveaux projets d'extension / conversion de réseaux de chaleur à venir.

Il possède également un fort potentiel de production d'énergie solaire dans les zones qui couvrent les grandes emprises urbaines (aéroport, plateformes logistiques, MIN, gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges) et sur les surfaces de toitures disponibles. Des initiatives locales capitalisent sur ce potentiel pour proposer de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques.

D'autres projets sont par ailleurs portés sur le territoire, comme la conversion du réseau de Choisy-Vitry à la basse température et à la géothermie et l'extension du réseau de chaleur de Villejuif à la commune du Kremlin-Bicêtre pour le projet d'écoquartier de l'entrée de ville sud-ouest

Sur cette question, l'État a confié à l'ADEME, depuis 2009, la gestion du Fonds Chaleur, dont l'objectif est d'aider au financement des installations produisant de la chaleur renouvelable, des réseaux de chaleur liés à ces installations et dans certaines conditions la production et la distribution de froid renouvelable. Le Fonds Chaleur s'adresse aux collectivités et aux entreprises afin de leur permettre de réaliser leur transition énergétique par le recours massif à la chaleur et au froid renouvelables sur leurs territoires et dans leurs activités. Il concerne les secteurs des bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture afin de permettre à ces technologies d'être économiquement compétitives par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.

L'enjeu consiste à s'inscrire dans la dynamique de la loi TEPCV et de ses objectifs de 32 % d'Énergies renouvelables (EnR) et de multiplication par 5 de la quantité d'Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) livrées par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030. En 2021, le fonds est doté de 350 M€ au niveau national. A partir de cette année,

les subventions du fonds chaleur sont par ailleurs cumulables, sous certaines conditions, avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

1.3/ Favoriser l'émergence de solutions d'hydrogène vert dans le territoire

La stratégie pour le développement de l'hydrogène décarboné, présentée le 9 septembre 2020 par les ministres de l'écologie et des finances, constitue un axe prioritaire d'investissement pour la France, compte tenu :

- des enjeux environnementaux : l'hydrogène est pourvoyeur de nombreuses solutions pour décarboner l'industrie et les transports,
- des enjeux économiques : l'hydrogène offre l'opportunité de créer une filière et un écosystème industriels créateurs d'emplois,
- des enjeux de souveraineté énergétique : pour réduire notre dépendance vis-à-vis des importations d'hydrocarbures,
- des enjeux d'indépendance technologique : pour valoriser les atouts dont dispose la France dans la compétition mondiale.

Afin d'accélérer le développement d'une filière d'hydrogène vert en France, 7 milliards d'euros seront engagés en France d'ici 2030, dont 2 Milliards d'euros au titre du Plan de Relance.

A l'échelle du Grand Orly Seine Bièvre, l'enjeu du développement de solutions de production et d'approvisionnement en hydrogène vert est déjà porté au travers de plusieurs projets, qui s'inscrivent notamment dans l'objectif de contribuer à la transition écologique du secteur de la logistique, historiquement ancré au sein du territoire :

- Projet de station hydrogène décarbonné, porté par Hynamics
- Projet Hy Cube (développement d'électrolyseurs), porté par GEN HY

En la matière, l'AAP « Hubs Territoriaux d'Hydrogène », actuellement porté par l'ADEME, se trouve doté de 275M€ jusqu'en 2023. Il vise à accompagner le déploiement d'écosystèmes de grande envergure, regroupant différents usages industriels et de mobilité, afin de favoriser au maximum des économies d'échelle en associant offre (production) et demande (usages).

Un autre AAP dédié, intitulé « briques technologiques et démonstrateurs », est quant à lui doté de 350M€ sur la même temporalité. Son objectif est de soutenir le développement ou l'amélioration de composants et systèmes liés à la production, au transport et à l'usage de l'hydrogène.

Ces outils pourraient être utilement mobilisables sur le territoire, plusieurs projets y étant portés sur ce thème.

2/ Renforcer le tri, le recyclage, la valorisation des déchets et le réemploi

L'EPT a adopté fin 2019 son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec 29 actions opérationnelles visant à réduire les déchets organiques, favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage, favoriser la consommation responsable, être exemplaire en matière de prévention des déchets, mieux communiquer sur la prévention des déchets et mobiliser les acteurs économiques.

Le territoire dispose, par ailleurs, de nombreux atouts en matière d'économie circulaire⁴ : un tissu industriel encore actif, un réseau de recycleries et d'acteurs de l'ESS, des projets d'aménagement leviers d'innovation, les clusters Eau, Milieux, Sols, et Matériaupôle. L'EPT a pour ambition de se doter d'une feuille de route porteuse d'une ambition claire en matière d'économie circulaire.

⁴ Cf. la carte des acteurs du réemploi sur le site de l'EPT : <https://www.grandorlyseinebievre.fr/au-quotidien/dechets/reduction-des-dechets/favoriser-le-reemploi-pour-moins-jeter>

En sus des 4 projets de déchèterie que porte le territoire en complément des 5 déchèteries fixes et des 10 déchèteries mobiles qu'il compte actuellement, plusieurs projets concernant le réemploi des matériaux de chantier et des jouets seront mise en oeuvre dans les prochaines années. Il s'agit de :

- la mise en place de la plateforme de réemploi de matériaux sur Witchitz au sein de la ZAC Ivry-Confluences
- du projet de plateforme de pré-tri pour le réemploi des jouets porté par l'association Rejoué

Afin de répondre aux objectifs du plan de relance en la matière, le fonds économie circulaire de l'ADEME est abondé de 500M€ supplémentaires jusqu'en 2022.

100M€ supplémentaires contribuent notamment à soutenir l'investissement en équipement pour faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets. 21M€ supplémentaires viennent également soutenir le développement et la réparation de ressourceries en vue du réemploi.

Sur l'ensemble du territoire national, l'ADEME opère ainsi un dispositif de financement de la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers, dont la mobilisation pourrait être recherchée par le GOSB dans le cadre de ses projets. A l'échelle de l'Île de France en particulier, l'appel à projets « IDFDECHPRO », spécifique aux projets de déchèterie et/ou ressourceries, verra sa 4^e session se clôturer au 14 mai 2021. Une 5^e session suivra avec pour échéance le 31 décembre 2021.

Les projets portant, par ailleurs, sur le réemploi des déchets peuvent s'inscrire en France dans le cadre de filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Ces dispositifs reposent sur le principe selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés selon un cahier des charges fixé par l'Etat. 15 filières de gestion des déchets fonctionnent actuellement selon ce principe en France, qui est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif.

En 2018, 7.8M de tonnes de déchets ont ainsi été recyclés au travers des filières REP, et 1.3Mds€ ont été perçus par les éco-organismes pour leur gestion.

Le 1er janvier 2022 verra ainsi la naissance de la filière REP jouets. Les éco-contributions versées par les producteurs pourront ainsi être éventuellement captées par l'association Rejoué, dans le cadre de conventions à passer avec le ou les éco-organismes qui seront créés à cet effet.

3/ Renforcer les espaces naturels et anticiper les effets du changement climatique

L'adaptation au changement climatique rend nécessaire le recours aux solutions fondées sur la nature pour adapter les espaces urbains denses et préserver les franges urbaines des pressions anthropiques. En effet la nature en ville permet à la fois d'offrir des espaces verts de récréation et de respiration, d'être un outils de désimperméabilisation des sols, de rafraichissement urbain et de renforcement de la biodiversité. Grand Orly Seine Bièvre souhaite accompagner dans cette logique les actions visant à renforcer l'armature des espaces naturels du territoire dans une logique de consolidation des continuités écologiques. Il entend également favoriser les projet permettant de préserver la ressource en eau et visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ou aux réaménagements équilibré des cours d'eau.

3.1/ Nature en ville

Tout en assumant son identité urbaine, Grand-Orly Seine Bièvre a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie pragmatique de reconquête de la nature. Ainsi, les réservoirs de biodiversité existants méritent d'être sanctuarisés afin d'être préservés face à l'urbanisation et les continuités écologiques non-fonctionnelles sont à identifier et à restaurer en priorité.

La reconquête et le développement de sites naturels est aussi l'opportunité de proposer de nouveaux usages récréatifs à destination des habitants, à l'image des bords de Seine, où l'aménagement de sites de baignade permettrait une pratique retrouvée des activités nautiques et de loisirs à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

3.2/ Reconquête des milieux naturels

Le quartier Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, situé à la confluence de l'Yerres et de la Seine, constitue un quartier très urbanisé régulièrement submergé par les eaux, générant un fort problème de sécurité pour les biens et les personnes. En réponse, la commune, soutenue par l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Département, a engagé dès 2011 un projet de réappropriation et de requalification des berges de l'Yerres avec la création d'un espace naturel sensible (ENS). À la suite des inondations de 2016 et 2018, le projet prend une nouvelle dimension et de nouveaux partenaires sont associés. Le périmètre d'intervention est élargi, intégrant les zones les plus exposées au risque. Il est ensuite découpé en deux phases : la restauration de la zone humide (phase 1) et la renaturation de la haute plaine (phase 2).

La phase 1 est actuellement en cours. L'EPA ORSA a aujourd'hui pris le relai de la ville et assure la maîtrise d'ouvrage des acquisitions foncières et des travaux de désartificialisation. Le SyAGE réalisera quant à lui les travaux de renaturation. 5 ans seront nécessaires pour mener à bien cette première phase (2020-2024) dont le coût total de 39 M€ a été pris en charge à 50% par l'Agence de l'eau, 19% par la Métropole du Grand Paris, 14% par le Département, 9% par la ville et l'EPT, et 4% par le SyAGE.

Sur la période 2025-2030, les aménagements de la phase 2 seront poursuivis, pour un coût estimé à 25M€.

3.3/ Reconquête de la qualité de l'eau

Grand-Orly Seine Bièvre a engagé un schéma directeur d'assainissement qui se déroulera en 5 phases, de mai 2021 à décembre 2024. Il devra permettre d'apporter des réponses opérationnelles aux trois objectifs fixés par l'EPT de diminution des rejets polluants au milieu naturel, de lutte contre les inondations, et de réduction des eaux claires parasites (eaux de pluie et eaux souterraines présentes dans les réseaux d'eaux usées). Dans ce sens, Grand-Orly Seine Bièvre s'engage pour la résorption des mauvais branchements des particuliers, afin d'éviter le déversement des eaux usées dans les déversoirs d'orages par temps de pluie ou dans le milieu naturel via les réseaux d'eaux pluviales.

Grand-Orly Seine Bièvre souhaite également, en collaboration avec les communes, sensibiliser les habitants à l'impact de leurs pratiques quotidiennes sur la contamination des eaux, des milieux et des sols, et les guider vers des pratiques plus vertueuses.

En lien avec l'ensemble des partenaires concernés, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre œuvre ainsi à la mise aux normes des réseaux d'assainissement pour améliorer la qualité des eaux de la Seine et y permettre la baignade à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de 2024. Cette mise aux normes concerne également les grands secteurs en mutation à l'image du SENIA, pour lesquels les réseaux existants ne sont plus dimensionnés et adaptés à l'accueil de nouvelles programmations urbaines.

Un accompagnement de ces projets pourra être recherché dans le cadre des divers dispositifs prévus par le plan « Qualité de l'Eau et Baignade en Seine et en Marne », aujourd'hui doté de 1.4Mds€ afin de faire face notamment aux exigences du plan de Relance.

Dans la perspective de rendre la Seine et la Marne baignables à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le plan renforce ainsi les outils à la main de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), notamment en ce qui concerne le soutien aux projets d'investissement en matière d'assainissement et l'incitation des maitres d'ouvrages publics ou privés à la mise en conformité de leurs mauvais branchements.

4/ Promouvoir une alimentation saine et durable

L'industrialisation et l'urbanisation de la petite couronne ont fragilisé l'activité agricole préexistante riche (horticulture, maraîchage, etc.). Cette identité agricole doit aujourd'hui se réinventer. Grand-Orly Seine Bièvre souhaite préserver ses dernières terres agricoles (Rungis, Villeneuve-Saint-Georges...) et ses diverses autres formes d'agriculture urbaine (tissu dense de jardins familiaux, jardins partagés) en mobilisant tous les outils disponibles et en encourageant de nouvelles formes d'agriculture productive.

Confortés par le contexte sanitaire économique et social, les projets d'agriculture urbaine connaissent un essor important en particulier dans le cadre des opérations d'aménagement qui reconfigurent peu à peu le territoire. L'agriculture urbaine remplit de multiples fonctions et vocations (sécurité alimentaire et climatique, santé publique et stabilité sociale) et les activités qu'elle englobe sont variées : désartificialisation des sols, végétalisation et renforcement de la biodiversité, production alimentaire et lien avec l'agriculture périurbaine et rurale, renforcement des liens humains, de la citoyenneté et de la démocratie, dynamisation de l'économie et création d'emplois, gestion des flux d'eau et de déchets, expérimentation de nouvelles méthodes de gestion de l'eau, etc.

Ainsi le projet de Maison de l'écologie urbaine et pratique à Orly (centre de formation, habitat soucieux de l'environnement, insertion sociale par le travail, expérimentation de nouvelles filières économiques), porté par la SCIC Les Grains de Sel, s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

5/ Soutenir le maintien et l'implantation d'activités productives

Le territoire est marqué par la diversité de ses activités notamment avec sa composante productive forte (construction, transports, logistique urbaine, maintenance aéronautique, industrie automobile, chimique, pharmaceutique, activités artistiques et créatives, ...). Dans une vision inclusive de la ville, favorisant une mixité des fonctions urbaines et économiques afin de ne pas repousser toujours plus loin ces activités déterminantes dans la création indispensable des richesses métropolitaines et d'emplois diversifiés, les acteurs du territoire pensent qu'une métropole ne peut se construire sans activités industrielles et productives.

Ce domaine est d'ailleurs en pleine évolution et il existe désormais une imbrication et une hybridation de plus en plus forte entre les activités tertiaires, industrielles et logistique, favorables à la création de nouveaux produits et de nouveaux services à haute valeur ajoutée.

C'est pourquoi, Grand-Orly Seine Bièvre porte une politique volontariste et ambitieuse pour la ville productive en partenariat avec tous les acteurs publics et privés concernés qui s'est traduit par la signature du « Manifeste pour un territoire industriel et productif » en juillet 2018 et sa reconnaissance comme « Territoire d'industrie » en novembre 2018. Le plan d'actions du protocole signé avec l'État en mars 2019 comporte une soixantaine de projets pour une vingtaine de porteurs de projets, organisés selon 4 axes : recruter, innover, attirer et simplifier les procédures administratives et financières.

La mise en place récente d'une gouvernance dédiée au pilotage de Territoire d'industrie, couplée à celui du Contrat de transition écologique, vise à la fois à soutenir le financement des projets matures à court terme mais aussi à accompagner les projets à l'étude pour favoriser leur émergence et leur réalisation à moyen/long terme en mobilisant l'ensemble des acteurs associés aux deux démarches (Etat, Région Ile-de-France, BPI France, Ademe, Banque des Territoires et Cerema).

5.1/ Soutien à la modernisation de l'outil industriel

L'accueil de projets industriels est l'une des mesures phares du protocole « Territoire d'industrie ». De premiers projets vont pouvoir voir le jour dans le cadre du plan de relance, tels que celui porté par Air France Industries.

Inscrit parmi les actions innovantes du protocole « Territoire d'industrie » de Grand-Orly Seine Bièvre, le projet "Single Roof - Maintenance Moteurs MM 4.0" consiste à permettre à l'activité moteur du site Air France Industries d'Orly de réorganiser l'ensemble de ses flux et préparer l'arrivée des nouveaux moteurs des flottes en renouvellement (A320, A350 et B787). Ce projet innovant vise à maintenir la compétitivité de l'activité du groupe Air France à l'échelle mondiale sur le secteur particulier de la maintenance qui, d'une part, génère des emplois (3 000 emplois générés par l'activité de maintenance aéronautique d'Air France sur le site d'Orly) et, d'autre part, est un puissant vecteur de transition écologique (durabilité des appareils et arrivée sur le marché de nouvelles générations de moteurs, plus performants, moins énergivores et moins bruyants).

Le coût global du projet est estimé à 30,2 M€ dont 22 M€ d'investissement dans l'infrastructure industrielle, les matériels et équipements du site, ainsi que 8,2M€ de coûts RH (formation et ateliers participatifs). Dans le cadre du plan de Relance et de l'AAP « Soutien à l'Investissement Industriel dans les Territoires », l'État apporte à l'entreprise un

soutien de 800.000 €, représentant près d'1/3 du montant de cette enveloppe à l'échelle du département (3M€). La Région Île-de-France, pour sa part, a accordé à l'entreprise 1M€ pour ce projet au titre « d'aides à la RDI ».

L'État et le Territoire conviennent de maintenir leur mobilisation en accompagnement de l'entreprise tout au long de la mise en œuvre du projet. En particulier, des échanges auront lieu entre l'entreprise et les services compétents de l'Etat (DRIEETS, OPCO) en ce qui concerne les possibilités d'accompagnement du volet formation du projet, qui en représente un pan majeur et constitue un investissement pertinent dans les compétences à l'échelle du territoire.

D'autres projets font l'objet de points réguliers sur leur avancement dans le cadre de la gouvernance de Territoire d'industrie, tels notamment :

- la création d'une unité de production de kits réactifs pour imprimantes à ADN de synthèse (projet Eonys)
- la création de drones de télémanipulation « Aerial Machines », portée par Aerial Coboticus
- la valorisation des écosystèmes d'innovation du territoire et prospection sur Domaines d'Activités Stratégiques du Territoire pour compléter les chaînes de valeur des écosystèmes et détecter des projets productifs et industriels, portée par l'EPT
- le projet « INNOTHYROX »
- Le fablab cybertronique et mécatronique

6/ Favoriser la résilience économique du territoire.

Le Grand-Orly Seine Bièvre présente de fortes opportunités de développement urbain et économique, mais il fait également face à d'importants défis en termes de taux de chômage et de niveaux de formation de sa population. Ces difficultés peuvent être exacerbées en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Afin de faire face à cet enjeu, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre compte parmi les 8 projets franciliens retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions collectives » mis en place par l'Etat. Celui-ci vise à favoriser la reconversion de salariés dont les emplois sont menacés dans les suites de la crise vers des métiers porteurs et résilients sur le territoire.

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement y consacre 500 millions d'euros et prend en charge partiellement ou totalement le parcours de reconversion du salarié (rémunération et coût de la formation) selon la taille de l'entreprise :

- 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés ;
- 75% pour les entreprises de 300 à 1000 salariés ;
- 40% pour les entreprises de plus de 1000 salariés.

La mobilisation du Grand Orly Seine Bièvre et des acteurs du territoire (DRIEETS, Orly International) permettra le déploiement du dispositif au plus près du terrain.

7/ Soutien à la réalisation d'infrastructures logistiques multimodales

La compétitivité économique du Grand-Orly Seine Bièvre passe également par la réalisation de grandes infrastructures ferroviaires et logistiques, facilitant les déplacements des voyageurs et des marchandises tout en diminuant leur impact sur l'environnement et le climat.

La fonction logistique est historiquement très présente sur le territoire, notamment vis-à-vis d'autres territoires franciliens. La logistique est une fonction support historiquement peu qualitative et nécessitant de grands espaces.

Cependant elle connaît des mutations importantes ces dernières années, et notamment un basculement vers la « supply chain », c'est-à-dire une filière complète qui nécessite la mise en place d'innovations, et qui est davantage pourvoyeuse d'emplois. L'intégration de la logistique dans le tissu urbain est un défi d'importance avec le développement grandissant du e-commerce (que la crise du Covid-19 a accéléré) et nécessite la création d'immobiliers logistiques et de nouvelles infrastructures (via le fer, le fleuve, le vélo) adaptés à ces nouveaux enjeux et favorisant la structuration de chaînes d'approvisionnement cohérentes et les moins impactantes possibles.

Dans cette perspective, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre va engager l'élaboration d'un schéma logistique territorial, tel qu'inscrit dans le Contrat de transition écologique et le Projet partenarial d'aménagement du Grand Orly. Des projets voient également le jour sur le territoire à l'image des projets immobiliers portés par Sogaris à Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Rungis, et du projet d'infrastructure ferroviaire à l'étude sur le MIN de Rungis.

L'Etat souhaite relancer l'approvisionnement du MIN par le fer en réactivant rapidement la liaison historique Perpignan – Rungis (AMI en cours par l'État). La SEMMARIS s'inscrit dans cette logique en réalisant une plateforme ferroviaire à destination de l'ensemble du territoire.

Ce projet permettra la massification des flux logistiques sur des axes à forte demande, permettant de proposer des tarifs compétitifs, de s'assurer de temps de parcours performants (140km/h), permettant de garantir la fraîcheur des produits, d'optimiser les délais de commandes et d'optimisation la gestion des arrivages sur le MIN et de diversifier/sécuriser les modes d'approvisionnement des grossistes, en réduisant la dépendance au secteur routier.

8/ Se mobiliser en faveur de la cohésion sociale et des quartiers de la politique de la ville

Grand-Orly Seine Bièvre compte 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville et 34 quartiers de « veille active » totalisant plus de 200 000 habitants. L'EPT pilote dans ce cadre 8 contrats de ville, avec la mobilisation de 18 villes sur 24, et a été signataire en 2020 du protocole d'engagements réciproques et renforcés structuré selon 5 axes prioritaires :

- Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse ;
- Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers ;
- Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants ;
- Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés ;
- Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers.

L'EPT, les villes et l'ensemble des partenaires concernés se mobilisent dans ce cadre pour apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants. Pour l'EPT, cela se traduit notamment par :

- Un fonds de soutien aux initiatives locale qui mobilise 150 000 € au BP 2021 auprès des associations des quartiers de la politique de la ville ;
- Le label actions innovantes qui mobilise 160 000 € au BP 2021 ;
- Le soutien aux associations de la politique de la ville au titre des engagements des 8 contrats de ville : 140 000 € au titre du BP 2021 ;
- Près de 750 projets soutenus en 2020 dans le cadre des programmations de la politique de la ville dans un contexte de crise sanitaire ;
- Les dispositifs de coordination et d'approche directe au sein des quartiers en matière d'emploi et d'accompagnement des entreprises ;
- Les permanences assurées dans les maisons de justice et du droit.

Dans ces quartiers, la crise sanitaire entraîne une aggravation des inégalités sociale : fragilisation de la continuité scolaire, de l'emploi (en particulier des emplois précaires), du tissu économique qui repose essentiellement sur de jeunes TPE, rupture des droits sociaux.

Le plan de relance doit permettre de répondre à ces enjeux sociaux et de revoir les ambitions et les moyens des contrats de ville et du protocole d'engagements réciproques et renforcés. C'est pourquoi, le Comité Interministériel des villes du 29 janvier 2021 a défini les modalités de mobilisation des mesures issues du plan de relance et annoncé des mesures nouvelles au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, particulièrement impactés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. La circulaire du Premier ministre du 18 février 2021 adressée aux préfets en précise les modalités de mise en œuvre. Cette circulaire reprend notamment, parmi ces mesures, celles qui devront prioritairement être déployées dès 2021 en détaillant les enjeux qui y sont attachés. Elle rappelle par ailleurs les priorités de France Relance, de nature à répondre tout particulièrement aux enjeux des quartiers prioritaires.

La priorité de 2021 est ainsi la mise en œuvre de ce plan pour limiter l'impact de la crise et en sortir collectivement renforcés. Afin que les citoyens les plus fragiles bénéficient de ce plan, 1,1 milliard d'euros des crédits de France Relance reviennent aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Les 3 priorités identifiées sont les suivantes :

- L'emploi et l'insertion professionnelle, via notamment le plan 1 jeune 1 solution ;
- Le cadre de vie et l'attractivité des territoires, avec la rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que l'agriculture urbaine ;
- La cohésion sociale, avec notamment le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, la culture ou l'inclusion numérique.

Dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) piloté par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, une nouvelle vague d'appel à projets a été lancée pour accompagner les résidents des quartiers de la politique de la ville grâce à un effort financier de 50 M€. Les projets devront apporter une réponse concrète à la pluralité des fragilités auxquelles ces publics sont confrontés en organisant un accompagnement jusqu'au retour à l'emploi. Dans cette perspective, un nouvel appel à projets « Repérer et remobiliser les publics invisibles, en particulier les plus jeunes d'entre eux » a été lancé en mars 2021 et mobilisera 40 M€.

9/ Renforcer le maillage de l'offre de soins

L'accès à la santé est aujourd'hui une problématique partagée par une majorité des territoires français. Bien que le territoire accueille des équipements de santé de renommée d'envergure métropolitaine, nationale voire internationale, ceux-ci sont spécialisés et n'ont pas vocation à répondre à l'ensemble des besoins de santé de la population du territoire. Aussi, des difficultés de maillage en équipements de santé de proximité (cabinets libéraux, centres de santé ou maisons médicales) apparaissent malgré l'engagement de certaines communes du territoire (centres municipaux de santé). La mutation du territoire est l'occasion de soutenir l'installation de nouveaux centres de santé pour répondre aux besoins des habitants et tendre vers une meilleure répartition de l'offre de soin.

10/ Réduction des coupures urbaines et développement des modes doux

La desserte de Grand-Orly Seine Bièvre est dominée par des autoroutes et des voies majeures en radiales depuis Paris. Elles participent de l'accessibilité du territoire mais constituent également des coupures urbaines qui contrarient les liaisons est-ouest du territoire.

Ceci alors que 2,7 millions de déplacements sont effectués chaque jour au sein du territoire, soit environ 10% des flux quotidiens réalisés sur le territoire métropolitain. C'est pourquoi les acteurs publics locaux se mobilisent de longue date pour renforcer le maillage du territoire par les transports en commun (métros, tramway, bus en site propre, téléphérique) et cherche aujourd'hui à réduire les coupures urbaines et à promouvoir l'usage des modes doux pour les courtes distances, en lieu et place de la voiture.

Le Grand-Orly Seine Bièvre a pour objectif de développer la pratique du vélo sur son territoire, en réponse aux enjeux environnementaux et climatiques, et de pacification de l'espace public. Un plan vélo territorial est actuellement de rédaction par l'EPT en lien étroit avec les villes, dont certaines travaillent à une déclinaison de ce plan à l'échelle communale.

Il vise à proposer un système de mobilité complet autour du vélo et des logiques d'usage : aménagements cyclables continus, ouvrages de franchissements, stationnement vélo dans l'habitat, les locaux d'activités, les équipements publics et sur l'espace public, signalétique adaptée, services aux usagers. Au regard de la topographie de Grand-Orly Seine Bièvre, le développement du vélo à assistance électrique constitue ici une réelle opportunité pour le territoire.

Les principaux enjeux de ce plan consisteront à renforcer massivement l'offre de stationnement, notamment à proximité des pôles gares, et à s'affranchir des coupures urbaines générées par les grandes infrastructures routières et ferroviaires et par la Seine. Plusieurs projets en la matière sont à l'étude (cf. annexe).

Dans la continuité des travaux réalisés sur le pôle gare de Juvisy-sur-Orge, le Département de l'Essonne réalisera, pour sa part, un encorbellement du pont de Draveil situé au-dessus de la Seine, à destination des cyclistes. Ce projet d'un coût de 10 M€ devrait être réalisé en 2023 (dévoisement des réseaux prévus à compter de fin 2021/début 2022).

Plusieurs projets de continuité cyclables sont par ailleurs portés de part et d'autre du territoire, en lien notamment avec les grandes opérations d'aménagement de l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont (OIN ORSA).

En réponse à ces préoccupations, le Plan « Vélo et mobilités actives », mis en œuvre par l'État et dorénavant pérennisé dans le cadre du plan de relance, porte l'ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière des Français. Il a pour objectif de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français. Avec la crise sanitaire, l'usage du vélo s'est particulièrement développé et la fréquentation des pistes cyclables a ainsi très largement progressé notamment en Île-de-France. En 2020, un doublement de la fréquentation des aménagements cyclables a été mesuré en Île-de-France lors de la période estivale par rapport aux chiffres de 2019. Afin d'accompagner le développement d'aménagements cyclables, l'État a mis en place un fonds mobilités actives de 350 M€ sur 7 ans mobilisé dans le cadre d'appels à projets pour soutenir l'investissement des collectivités. Dans le Val-de-Marne, sept projets ont été soutenus par l'État pour un montant de subvention de près de 8,4 M€. D'autres appels à projets interviendront prochainement.

La DSIL peut également être mobilisée pour les projets de solutions innovantes pour les mobilités du quotidien et la sécurisation des ouvrages d'art, en cohérence avec l'initiative du Cerema dans le cadre de l'ingénierie proposée par l'ANCT. Les fonds mobilisables via cet outil sont limités au montant de l'enveloppe départementale pour 2021 (5,9M€).

Mise en œuvre de l'accord

Pilotage

Le pilotage de l'accord de relance entre l'État et l'EPT GOSB sera assuré par la Préfète du Val-de-Marne ou son représentant et le Président de l'EPT GOSB ou son représentant, dans le cadre de l'installation d'un comité de suivi ad hoc placé sous co-présidence Etat - EPT GOSB.

Pourront être associés à ce comité tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le territoire GOSB.

En appui, un comité technique réunissant les services de l'État et ceux de l'EPT GOSB sera mis en place et se réunira, lorsque cela est nécessaire, afin de suivre l'état d'avancement de cet accord de relance et, notamment, de préparer les réunions du comité de suivi.

Évaluation

Le comité de suivi précédemment cité aura notamment vocation à évaluer la concrétisation financière des engagements des parties. Les évaluations produites par le comité de suivi pourront, le cas échéant, être portées à la connaissance des conseillers territoriaux.

Il est prévu de pouvoir réaliser un premier point d'étape au cours du deuxième semestre 2021, afin, le cas échéant, d'apporter de premiers ajustements à l'accord de relance. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de cet accord de relance pourront être revus, sous la forme d'avenants, pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires. Au surplus, un bilan de l'accord de relance sera réalisé chaque année civile.

Communication

Afin d'assurer une territorialisation efficace du plan de relance, l'un des enjeux est de faire connaître ses mesures, afin que les acteurs locaux puissent obtenir le meilleur soutien possible à leurs projets, dans le respect des compétences respectives de l'État et l'EPT GOSB. Les signataires s'engagent à renforcer et coordonner leurs communications respectives autour des ambitions de ce plan et de la mise en œuvre de l'accord. Ils contribueront ainsi à permettre aux acteurs du territoire de mesurer la mise en œuvre effective du plan de relance.

Chaque projet bénéficiant d'un concours financier au titre du présent accord de relance fera l'objet d'une valorisation par les différentes parties prenantes et fera apparaître le logo « France relance » et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

* * * * *

Fait à Créteil, le

Le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Monsieur Michel LEPRETRE

La Préfète du Val-de-Marne

Madame Sophie THIBAUT

ANNEXE : Perspective sur les projets à l'étude / à étudier

ÉCOLOGIE

Rénovation du patrimoine bâti

L'EPT souhaiterait engager une mission d'AMO pour accompagner les ménages dans leurs démarches et montage de dossiers de demandes d'aides et subventions pour la rénovation de leur logement (375 000 € TTC sur 5 ans). Une enveloppe d'aide financière aux travaux à attribuer aux ménages accompagnés à hauteur de 7 M€ apparaît ensuite nécessaire (sans présager de l'organisme intermédiaire de gestion des fonds), pour soutenir la rénovation d'environ 450 logements sur le territoire en 3 ans.

Réduction des consommations liées à l'éclairage public

L'EPT dispose de la compétence voirie sur 13 des 24 communes du territoire. Il a ainsi en gestion 1 300 km de voies pour lesquelles il a engagé une réflexion sur l'optimisation de l'éclairage public afin de répondre aux 4 enjeux de sécurisation des déplacements, de mise en valeur des villes, d'efficacité énergétique et de protection de la biodiversité. La modernisation de l'éclairage permettra également de réduire son impact carbone et son coût de fonctionnement et de maintenance.

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Modernisation de l'éclairage public géré par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	24 M€	2022-2027

Développement des énergies renouvelables

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Poursuite développement du réseau d'Ivry-sur-Seine (dont géothermie)/ fond chaleur	A définir	4 M€	D'ici 2027
Projet de raccordement de Grand Vaux au réseau de chaleur géothermique existant sur les communes de Grigny et Viry-Châtillon	SPLSEER (société d'exploitation des énergies renouvelables Grigny-Viry)	A définir	A partir de 2025

Décarbonation de l'industrie

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
--------	------------------	------	------------

Projet de constituer un écosystème hydrogène à l'échelle de l'aéroport d'Orly	ADP	A définir	A définir
---	-----	-----------	-----------

Renforcer le tri, le recyclage, la valorisation des déchets et le réemploi

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Développement des réseaux de recycleries, ressourceries, réemploi - construction de 3 nouvelles ressourceries	A définir	4,5 M€	2021-2027

Consolidation des secteurs de carrières

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Consolidation des autres secteurs identifiés au nord de l'EPT	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	18 M€	2021-2027

Gestion du risque inondation et des eaux pluviales

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Construction d'un bassin de rétention sur le bassin versant Fresnes-Choisy	SIAAP	30 M€	D'ici 2027
Poursuite des aménagements à réaliser (phase 2) pour la renaturation des berges à la confluence de l'Yerres et de la Seine	Foncier : EPA ORSA Aménagement : SyAGE	25 M€	2025-2030

Traitement des sols pollués et des sites Seveso

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Réalisation d'études approfondies sur l'état des sols et traitement des pollutions dans le cadre des opérations d'aménagement, de renouvellement urbain, de développement économique, de construction et de rénovation d'équipements publics	A définir	80 M€	D'ici 2027

Réduction des nuisances sonores

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Pose d'un mur anti-bruit sur 700m le long de l'A6 à Savigny-sur-Orge (NPRU Grand Vaux)	A définir	4,5 M€	D'ici 2027

Préservation de la ressource en eau

➤ Projets à l'étude :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Consolidation et modernisation des réseaux d'assainissement pour prévenir les risques et garantir une eau de baignade en Seine	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	222 M€	D'ici 2027

COMPETITIVITE

Soutien aux projets industriels

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Reconversion économique du site EDF à Vitry-sur-Seine	EDF en partenariat avec l'EPT, la ville de Vitry-sur-Seine et l'EPA ORSA	A définir	2021-2027
Valorisation de l'activité industrielle de la Zi de Carelle à Villeneuve-le-Roi, à partir d'une revalorisation de la voie d'eau positionnement autour « l'innovation navales / maintenance fluviale »	EPA ORSA en partenariat avec la ville de Villeneuve-le-Roi et l'EPT	A définir	A définir

Requalification des zones d'activités économiques

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Redynamisation de la ZAE d'Epi d'Or - ZAC Campus Grand Parc à Villejuif	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	50 000 €, cofinancement Banque des Territoires et EPFIF	2021

Soutien à la réalisation des projets d'aménagement à dominante économique

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Construction de la voie de désenclavement de Villeneuve Triage dans le cadre du futur projet de développement du site - CIN Villeneuve Triage	A définir	60 M€	D'ici 2027
Opportunité de création d'un musée des transports urbains (études) - CIN Villeneuve Triage (>> à étudier)	A définir	0,5 M€	D'ici 2027

Soutien à l'implantation de centres d'enseignement, recherche, innovation

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Laboratoire Blackfoot robotics (drones)	Blackfoot	800 000 €	En cours
Implantation de l'Institut Français de BioFabrication au sein de la ZAC Campus Grand Parc à Villejuif	Institut Français de BioFabrication	16 M€	Sur 5 ans
Extensions de l'Eco-Campus du Grand Paris au sein du domaine départemental Chérioux : extension sur le lot K pour accueillir l'AFANEM et projet Bois 2050 (construction d'un bâtiment dédié à la filière bois)	Eco Campus du Grand Paris	21 M€	2022-2023
Projet de construction de 10 000 m ² porté par l'Université Paris-Est Créteil au sein du domaine départemental Chérioux (institut du handicap, institut du numérique, IUT GEA...)	UPEC	13 M€	2024
Extension de l'école des arts numériques Georges Méliès à Orly	Ville d'Orly	8 M€	D'ici 2027
Reconstruction/agrandissement de l'école d'ingénieur ESIA à Ivry-sur-Seine	ESIA	30 M€	D'ici 2027
Campus de Cachan / IUT (Université Paris-Saclay) : extension de la plateforme actuelle d'enseignement de la production pour créer une plateforme "usine du futur : production de systèmes mécaniques" numérique et physique. L'objectif est de permettre d'anticiper les besoins en formation aux métiers de demain et de démontrer l'intérêt des nouvelles technologies (vitrine technologique).	IUT (Université Paris-Saclay)	4,5 M€	D'ici 2027
Implantation d'un lycée à vocation internationale sur le territoire (>> à étudier)	Région Île-de-France	A définir	A définir

Soutien à la réalisation d'une gare TGV du Grand Orly

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
--------	------------------	------	------------

Projet de gare TGV sur le pôle d'Orly	SNCF Réseau	200 M€	2030
---------------------------------------	-------------	--------	------

Soutien à la réalisation d'infrastructures logistiques multimodales

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Développement et mise en synergie de grandes installations logistiques multimodales sur le territoire (triai de Villeneuve-Saint-Georges, ZAE de la Carelle à Villeneuve-le-Roi...) afin de réorienter une partie des flux vers le fer et le fleuve et développement de la logistique urbaine dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain	A définir	100 M€	A définir

COHESION

Réaliser les investissements nécessaires à la qualité des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
NPNRU Cœur de Ville de Vitry-sur-Seine : aménagement d'espaces publics	Aménageur / Ville de Vitry-sur-Seine	11,38 M€	2023-2029

Réduction des coupures urbaines et développement des modes actifs

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Plan vélo territorial : stationnements vélo capacitaires, notamment près des pôles gare	A définir	40 M€	D'ici 2027
Couverture du boulevard périphérique entre Le Kremlin-Bicêtre et Paris 13 ^{ème}	A définir	20 M€	D'ici 2027
Franchissement de Seine entre Vitry-sur-Seine et Alfortville	Département du Val-de-Marne	50 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus du RER C entre la gare des Saules et le futur parc des Vœux à Orly	A définir	12 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus de la Seine entre le futur parc des Vœux à Orly et la gare RER D Villeneuve Triage	A définir	10 M€	D'ici 2027

Passerelle au-dessus du RER C vers la ZAE des Cosmonautes à Choisy-le-Roi	A définir	3 M€	2024-2027
Passerelle au-dessus du RER C entre le centre-ville d'Ivry et Ivry-Port	A définir	10 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus de l'A6 dans le cadre du projet NPRU Grande Borne – Plateau à Viry-Chatillon	A définir	4,7 M€	D'ici 2027
Mise aux normes des ouvrages d'art gérés par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (>> à étudier)	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	20 M€	D'ici 2027
Etude sur l'encorbellement vélo pont du tramway T7 au-dessus de l'A106 / RD7 (>> à étudier)	A définir	1 M€	D'ici 2027
Passerelle au-dessus de l'A6 entre Cachan et Villejuif - ZAC Campus Grand Parc (>> à étudier)	A définir	10 M€	D'ici 2027

Soutien aux projet d'infrastructures de transport et d'évolution du réseau viaire

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Calendrier
Évolution du métro Orlyval	Île-de-France Mobilités	80 M€	2024-2027
Réalisation d'une gare L14 à Morangis (études)	RATP	10 M€	D'ici 2027
Prolongement du métro ligne 10 à Ivry Gambetta (études)	Île-de-France Mobilités	10 M€	D'ici 2027
Etudes sur le prolongement de la ligne 18 à l'Est (>> à étudier)	Île-de-France Mobilités	10 M€	D'ici 2027
Etudes sur le prolongement du tramway T9 jusqu'à la plateforme aéroportuaire d'Orly (>> à étudier)	Île-de-France Mobilités	10 M€	D'ici 2027
Expérimentation "routes du futur" - intégration urbaine de la RN6 (>> à étudier)	A définir	10 M€	D'ici 2027